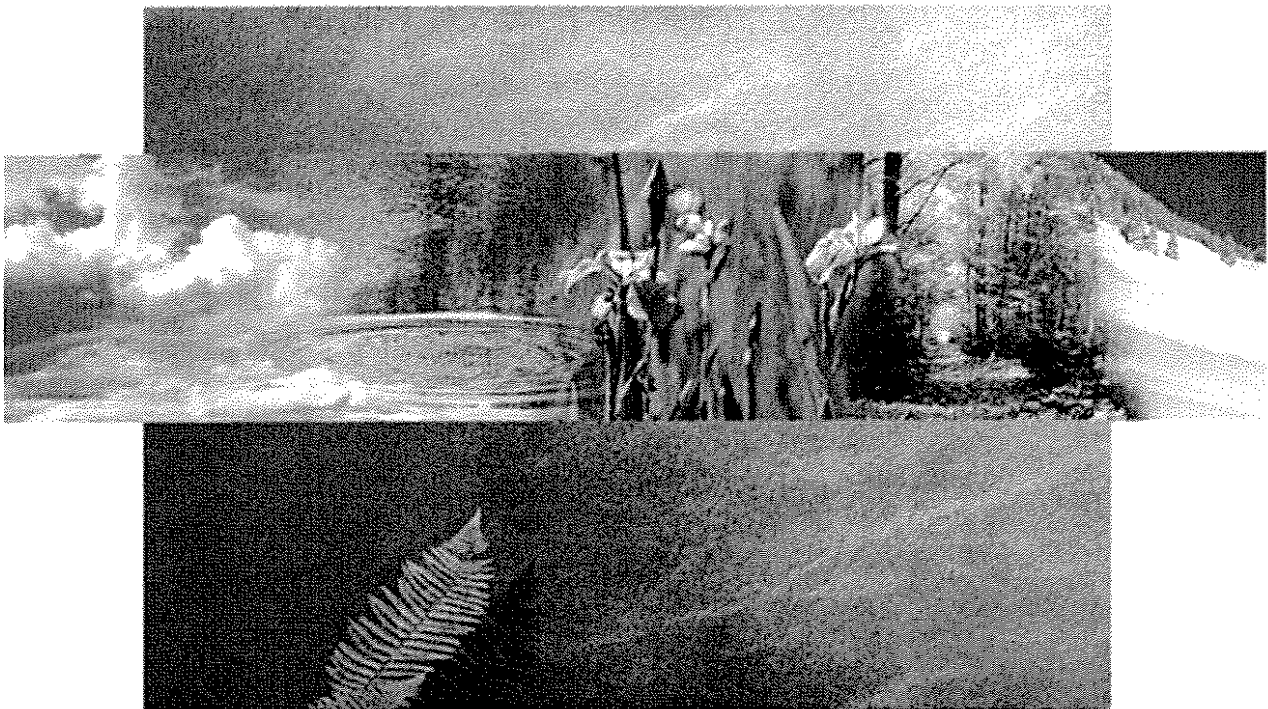


AVIS SUR LA RECEVABILITÉ

Projet de réaménagement de la route 132
sur le territoire de la Ville de Chandler
par le ministère des Transports



DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de réaménagement de la route 132
sur le territoire de la Ville de Chandler
par le ministère des Transports**

Dossier 3211-05-377

Le 9 avril 2008

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet réaménagement de la route 132 sur le territoire de la Ville de Chandler par le ministère des Transports (MTQ) répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des ministères consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation à la ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
1999-11-29	Réception de l'avis de projet au ministère de l'Environnement
2000-01-26	Délivrance de la directive
2005-04-05	Réception de l'étude d'impact
2005-04-29 au 2005-07-11	Consultation auprès des ministères
2005-07-22	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2007-11-12	Réception du rapport complémentaire en réponse aux questions et commentaires du MDDEP
2007-11-21 au 2008-01-16	Consultation auprès des ministères sur le rapport complémentaire
2008-04-08	Réception du résumé

2. DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet concerne un tronçon de la route 132 qui traverse les villages de Newport et de Pabos Mills, situés sur le territoire de la Ville de Chandler en Gaspésie, à environ 60 kilomètres à l'ouest de Percé. La longueur totale du projet est de 3,8 kilomètres. Ce tronçon présente des

courbes et des pentes qui ne respectent pas les normes du MTQ. En effet, celui-ci y évalue le niveau de service à E, c'est-à-dire que les véhicules y circulent à une vitesse moyenne inférieure à 60 km/h, possèdent une liberté de manœuvre restreinte (lors de virages à gauche ou de dépassements) et que la congestion y est fréquente. Qui plus est, les tronçons de la route 132 de part et d'autre ont été réaménagés il y a moins de dix ans, encourageant donc une plus grande vitesse aux abords du tronçon à l'étude. La réalisation de ce projet a comme objectif de rendre ce segment de route nationale conforme aux normes, d'y améliorer la sécurité routière ainsi que d'y séparer la circulation locale de la circulation de transit.

Conséquemment à une analyse comparative de deux variantes de tracé, le MTQ a retenu la variante s'éloignant le plus vers l'est par rapport à la route 132 actuelle. Pour ce tronçon de la route 132, la largeur moyenne de l'emprise sera de 50 mètres. Un nouveau pont sera construit pour la traversée de la rivière de l'Anse aux Canards, sur une longueur de 60 mètres, et les intersections avec des chemins latéraux devront être modifiés. Enfin, une partie de la route actuelle sera désaffectée sur environ 170 mètres.

En raison de l'élargissement de l'emprise et du redressement des courbes, les principaux impacts de ce projet sur le milieu toucheraient la forêt par le déboisement requis, le marais salé intertidal au droit de la traversée de la rivière de l'Anse aux Canards ainsi qu'une aulnaie et un milieu tourbeux aux abords du lac Blanc. De plus, le projet nécessiterait l'expropriation de huit résidences unifamiliales. Dans tous les cas de sectionnement ou d'enclavement de propriété, le MTQ prévoit une indemnisation encadrée par les procédures d'acquisition légales. Un ensemble de mesures sont prévues par le MTQ afin d'atténuer les impacts.

L'échéancier prévu pour la réalisation du projet n'est pas encore fixé par le MTQ; il est conditionnel aux budgets disponibles. Sa période de construction s'étendra sur plus de un an. Les coûts de réalisation n'ont pas été présentés dans l'étude d'impact.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales, en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et les ministères suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- la Direction des politiques de l'eau;
- la Direction des politiques de l'air;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement;
- le ministère des Affaires municipales et des Régions;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Réaménagement de la Route 132 - Ville de Chandler – Quartiers Newport et Pabos Mills – Étude d'Impact sur l'Environnement – Rapport principal*, mars 2005, 153 p. et 10 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Réaménagement de la Route 132 - Ville de Chandler – Quartiers Newport et Pabos Mills – Étude d'Impact sur l'Environnement – Rapport complémentaire – Réponses aux questions du MDDEP et du MPO*, octobre 2007, 52 p. et 6 annexes.
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Réaménagement de la Route 132 - Ville de Chandler – Quartiers Newport et Pabos Mills – Étude d'Impact sur l'Environnement – Résumé*, avril 2008, 63 p.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 26 janvier 2000.

RECOMMANDATION À LA MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Valérie Saint-Amant, M. Sc. Environnement
Chargée de projet
Service des projets en milieu terrestre

